



ACCOMPAGNER - HÉBERGER - LOGER

ÉTABLISSEMENT LE LOGIS
AGGLOMERATION GRENOBLOISE
Service AVDL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES**



GROUPEMENT DES POSSIBLES



Le **Groupe des possibles** est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu**, **Le Relais Ozanam**, **Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;

L'insertion par l'activité économique ;

La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;

L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair,

soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le **Groupe des possibles** se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;

Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;

Par quelque 150 salariés ;

Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

Mars 2023



Secteurs géographiques :

Métropole grenobloise
Matheysine -Vercors
Voironnais-Chartreux
Sud-Grésivaudan
Grésivaudan
Bièvre Valloire

Editorial	1
2022: L'AVDL en chiffres	2 à 8
Points de focus 2022	9 à 13
Les points forts du dispositif AVDL	14
Témoignages des personnes accompagnées	15
Perspectives et remerciements	16

L'année 2022 est venue consolider l'expérimentation menée sur le service ces deux dernières années dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord sur le territoire Grenoble Alpes Métropole. En effet, cette expérimentation permet aujourd'hui de mobiliser une équipe de 8 travailleurs sociaux (CESF, AS, ES) autour de différents dispositifs d'accompagnement ciblé logement (AVDL, ASL, MIB, LT maintien, Diag PEX) au travers d'une pratique centrée sur :

- La personne accompagnée, ses besoins comme ses aspirations et le principe de libre adhésion
- Une approche collective de notre intervention facilitatrice en termes de partage d'informations, de prises de relais, d'appuis ponctuels ou encore de complémentarité entre collègues
- Les moyens de favoriser la transmission de compétences/connaissances et l'apprentissage par l'expérience afin de développer la capacité des personnes à agir sur leur situation
- Le décloisonnement des dispositifs liés au logement en interne

75 ménages accompagnés en 2022 (90 adultes / 74 enfants)

soit **164 personnes** bénéficiaires directs ou indirects du dispositif AVDL en 2022

Situation des ménages :

Sortie d'hébergement/détention/établissement de soins - Sans domicile - 1ère expérience d'un logement autonome - Mal logement ou inadéquation du logement - Incurie - risque d'expulsion - Dette locative - difficultés administratives et/ou budgétaires - conflits de voisinage et/ou avec le bailleur - Autres problématiques (santé - insertion - isolement/précarité - parentalité - cumul de dettes - barrière de la langue et/ou méconnaissance du système administratif...)

Besoins des ménages :

Gestion budgétaire et administrative - Traitement des dettes locatives - Installation et appropriation du logement - Intégration dans 1 environnement - Recherche de logement - Connaissance des droits et devoirs de locataire - Interface avec le bailleur et/ou le voisinage - Lutte contre le mal logement - Connaissance et compréhension du système administratif - Accès aux droits - Mise en lien avec les services du droit commun et/ou spécialisés selon les besoins repérés (santé, insertion sociale et professionnelle, famille-parentalité...)

Visée de l'AVDL : Permettre aux personnes accompagnées de développer leurs ressources personnelles et d'appréhender au mieux leur environnement de façon responsable et en autonomie

Mission de l'AVDL : Intervention socio-éducative visant les leviers à actionner en vue de la résolution des difficultés repérées afin de favoriser l'accès et/ou le maintien dans un logement autonome

Modalités d'intervention : Démarche d'aller-vers et de travail de proximité (Visites A Domicile - Accompagnement physique - Apprentissage par l'expérience - Transmission de connaissances - Activation du réseau - Travail, selon les besoins, en articulation étroite avec l'ensemble des acteurs intervenants auprès du ménage - Fonction de médiation/négociation - orientation vers les dispositifs de droit commun...)

Nos moyens en 2022 :

8 travailleurs sociaux inscrits dans le projet du Pôle d'accompagnement (dont 3,5 ETP AVDL)

1 temps de secrétariat et de chef de service

Les points fort du LOGIS :

Une équipe engagée - un souci de sens et de cohérence - L'inscription dans une dynamique collective - Une volonté de développer le pouvoir d'agir comme la responsabilisation des personnes - Une forte expérience dans l'aller vers et un maillage partenarial solide



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Isère

L'AVDL EN CHIFFRES

Activité 2022

Type de mesure en début d'accompagnement	Nombre de <u>nouveaux</u> ménages arrivés et accompagnés en 2022	Nombre de ménages présents au 31/12/21 et accompagnés en 2022	Nb de ménages concernés par une NC	Nb de ménages en attente de contractualisation au 31/12/2022	Nombre total de ménages
Accompagnement Vers le Logement	16	29	1	3	49
Accompagnement Dans le Logement	11	15	1	1	28
Diagnostics + AVL ou ADL	3	1			4
Diag sans suite	6	1			7
Total	36	46	2	4	88

Nombre de mesures actives sur 2022 - hors non contractualisation

(en cours au 1er janvier 2022 ou démarrées en 2022)

Plusieurs mesures peuvent concerner 1 même ménage durant l'année

Typologie	AVL	ADL	Diagnostic	Nb total de mesures actives dans l'année
ières mesures	33	20	4	57
Renouvellements	58	25		83
Total	91	45	4	140

Nombre de mesures contractualisées en 2022

Nombre de mesures terminées en 2022

ières mesures	31	ières mesures	48
Renouvellements	65	Renouvellements	54
Total	96	Total	102

Nombre de ménages accompagnés en 2022

75

Nombre d'accompagnements terminés en 2022

29

Nombre d'accompagnements en cours au 31/12/22

51

File active mensuelle 2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nb de ménages	51	46	49	51	54	52	51	50	46	43	50	51

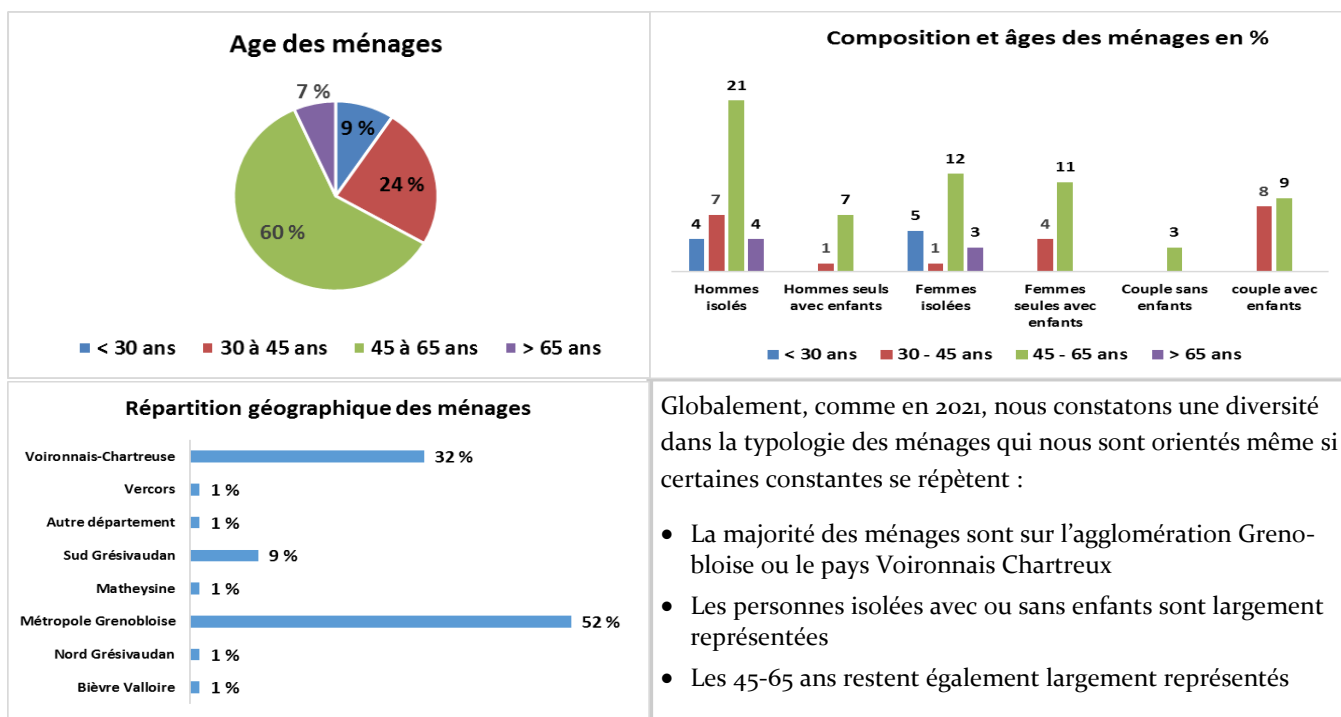
- ◆ **Le nombre total de ménages accompagnés (hors non contractualisations) est passé de 96 à 75 entre 2021 et 2022.** Cet écart s'explique par le fait que nous avons moins d'accompagnements qui se sont terminés en 2022 (29 en 2022 et 49 en 2021) et par ricochet moins de nouveaux ménages arrivés en 2022 (36 mesures démarrées en 2022 et 44 en 2021).
- ◆ **En moyenne 49,5 ménages** en file active par mois en 2022 (49 en 2021)
- ◆ Cette année, nous avons eu **9 nouvelles orientations** (7 diagnostics et 2 accompagnements) **non contractualisées** (refus ménage malgré les besoins, ménage injoignable ou départ vers un autre département) malgré plusieurs tentatives de rencontres (VAD, RV bureau, lien avec l'AS).

Nous transmettons un tableau de notre file active chaque début de mois au SIAO afin d'articuler au mieux nos services dans la gestion et le suivi de nos disponibilités au niveau du Logis et des nouvelles orientations au niveau du SIAO. Concernant la baisse d'activité en septembre/octobre 2022 nous avons été confrontés à une difficulté de recrutement qui nous a contraint à freiner les nouvelles orientations malgré nos disponibilités. Fort heureusement, la situation a pu être solutionnée mi octobre pour permettre de débloquer les orientations en attente. En échangeant avec le SIAO ainsi que le département nous avons été informés que cette problématique de recrutement dans le secteur social et associatif a été présente à plusieurs reprises pour différents acteurs du champ de l'insertion par le logement cette année 2022. Elle vient de fait impacter la fluidité de la gestion des activités pour les associations comme pour le SIAO.

La proximité entre notre service et celui du SIAO est aussi un élément précieux car il nous permet d'être dans un lien régulier et afin d'échanger sur les situations complexes et/ou les questions relatives aux renouvellements (pertinence ou accord exceptionnel d'un renouvellement, ajustement de la durée de la mesure aux besoins constatés...)

L'AVDL EN CHIFFRES

Typologie et situation des ménages accompagnés en 2022 = 75



Observations sur la typologie des ménages accompagnés en 2022 :

Composition des ménages :

- **Les personnes isolées sans enfants** restent largement représentées parmi les ménages accompagnés : 57% de personnes isolées sans enfant en 2022 (59 % en 2021). Cette représentation est plus particulièrement significative pour les hommes (63 % d'hommes et 37 % de femmes).
- **La proportion de ménages en situation de monoparentalité** est de 23 % (19 % en 2021). Cette représentation est plus particulièrement significative pour les femmes (65 % de femmes et 35 % d'hommes).
- **Le nombre de couples avec enfants (17 %) ou sans enfants (3 %)** est stable par rapport à 2021

Age des ménages :

La tranche d'âge la plus représentée en 2022 reste celle des **45 à 65 ans (60 % en 2022)** : 58% en 2021 et 56 % en 2020. Les hommes représentent 45 % de cette tranche d'âge, les femmes 36 % et les couples 19 %.

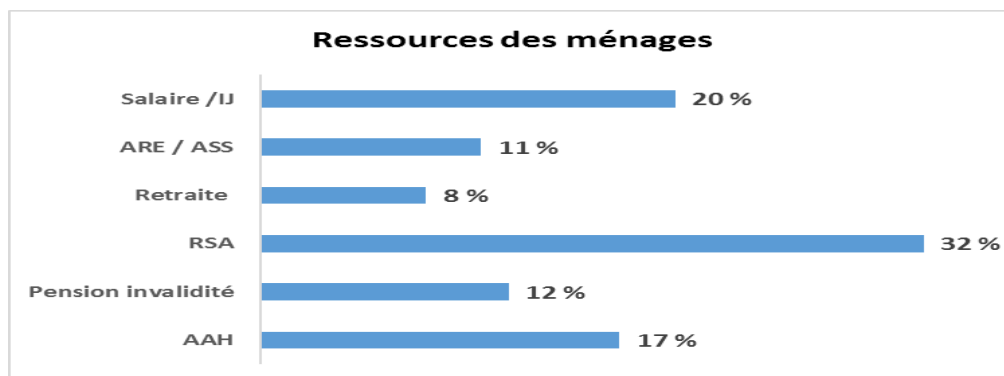
Les moins de 30 ans restent moins représentés parmi les ménages (**9 % en 2022 / 9% en 2021 / 15 % en 2020**). Nous notons qu'ils sont tous isolés sans enfants en 2022 et que nous les retrouvons **plus particulièrement sur le territoire de l'agglomération grenobloise (43 %) et sur Voiron (57 %)**.

Le nombre de ménage de plus de 65 ans reste stable en 2022 (7 %) : 8 % en 2021

Répartition géographique :

Les ménages résidant sur l'agglomération Grenobloise (52 % en 2022 et 66 % en 2021) comme le pays Voironnais Chartreuse (32 % en 2022 et 22% en 2021) sont les plus représentés avec une diversité des typologies des ménages. 12 % des ménages viennent d'autres territoires du département et la typologie est également diversifiée.

L'AVDL EN CHIFFRES - Suite



Ressources :

- **31 % ont leur ressource principale qui est liée au travail** (33 % en 2021)
- **8 % perçoivent la retraite** (9 % en 2021)
- **49 % dont la ressource principale sont le RSA ou l'AAH** (47 % en 2021)
- **12 % perçoivent une pension d'invalidité** (9 % en 2021)

Comme les années précédentes, nous constatons que la plupart des ménages que nous accompagnons sont dans une situation fragile sur le plan financier. En effet les ménages qui ont leur ressource principale liée à l'emploi sont souvent dans des situations qui demeurent précaires (CDD, temps partiel, IJ, indemnités Pôle emploi). Cette année 2022, la moitié des ménages accompagnés (49 %) bénéficiaient des minimas sociaux. Dans notre intervention nous devons travailler avec cette réalité. De facto de faibles ressources ou la fluctuation de celles-ci viennent impacter l'équilibre budgétaire du ménage et par ricochet sa situation liée au logement.

Il arrive également que les droits des ménages soient interrompus en cours d'accompagnement et que ceux-ci se retrouvent temporairement sans ressources. Le cas échéant, le travail en articulation étroite avec l'AS référent est primordial. En effet, ces situations viennent freiner le travail autour du maintien comme de l'accès au logement. Dans ce cas, nous sommes souvent en posture de médiation avec le bailleur, en appui auprès du ménage et en lien avec l'AS référente pour permettre la régularisation des droits. Cela fait partie des aléas avec lesquels nous devons composer en AVDL. La proximité comme la régularité du lien facilite le recueil d'informations comme de documents permettant de clarifier la situation, mais aussi la concrétisation des démarches pour favoriser l'accès aux droits des personnes.

L'AVDL EN CHIFFRES - Suite

Focus : 29 ménages—accompagnements terminés en 2022

Préconisateurs	
Bailleurs	4
DALO / CCAPEX	3
Total	
Prescripteurs	
Auto-prescription suite ASL ou LT maintien	3
CCAS	9
CMP / CHAI	5
Département	50
Structure hébergement	1
Total	

Comme en 2022, la majorité des ménages nous sont orientés par leur l'AS référent du département ou des CCAS. Même si la plupart des ménages s'inscrivent dans l'accompagnement, pour certains, le diagnostic s'affine en cours d'AVDL et la question de la mobilisation autour des démarches à réaliser implique notre vigilance tout au long de l'AVDL. Notre travail doit favoriser la prise de conscience sur les difficultés repérées et un éclairage sur les leviers à actionner propice à l'investissement comme la responsabilisation des personnes.

L'AVDL EN CHIFFRES - Suite

Focus : 29 ménages—accompagnements terminés en 2022

Procédure d'expulsion en cours ou en début d'accom-	
oui	11
non	18

Dossier surendettement durant l'AVDL	
Oui	7
Non	22
Total	29

Dettes début et fin AVDL		
	Début AVDL	Fin AVDL
Oui	15	10
Non	14	19
Total	29	29

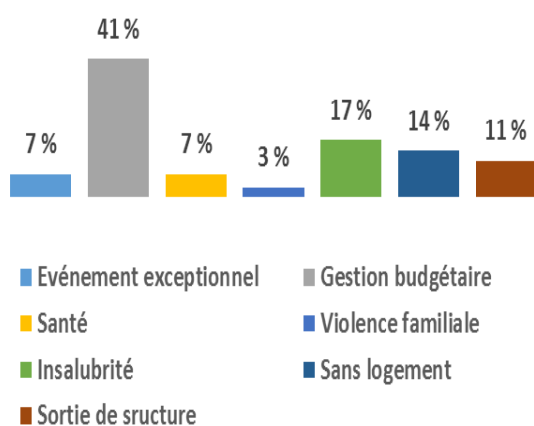
Ménages avec une procédure d'expulsion en début d'accompagnement

Pour 11 ménages **une procédure d'expulsion était en cours en début d'AVDL** souvent en lien avec une situation d'impayés de loyer. Cette situation implique de travailler en étroite articulation avec le bailleur pour faciliter la relation avec le ménage et trouver des solutions au traitement de la dette ou autres difficultés repérées (trouble du voisinage, insalubrité...).

- **Pour 9 ménages** la procédure d'expulsion n'avait plus lieu d'être en fin d'AVDL. **4 ménages** ont pu accéder à un nouveau logement et **4 autres** ont pu se maintenir dans le logement suite à des négociations abouties avec le bailleur (plan Borloo, plan d'apurement...). Un dossier de surendettement a été déposé pour 3 d'entre eux compte tenu de l'impossibilité de traiter la dette autrement. **1 ménage** a souhaité arrêter l'AVDL car il a intégré un hébergement chez un tiers dans lequel il souhaitait rester.

- Pour **2 ménages** l'expulsion était toujours en cours en fin d'AVDL et les dettes non traitées. Malgré le travail amorcé avec ces ménages, le manque d'adhésion et surtout de mobilisation au fil de l'accompagnement n'a pas permis d'avancer concrètement sur la recherche de solutions. L'AVDL a donc pris fin.

Problématiques dominantes



Les 3 problématiques dominantes identifiées en début d'AVDL sont relatives à la gestion budgétaire et administrative (endettement et/ou procédure expulsion), à l'absence de logement (sortie de structure d'hébergement ou d'institution, à la rue) et à la santé. En réalité plusieurs problématiques peuvent être cumulées pour un même ménage et d'autres problématiques repérées (insertion socio-pro, difficultés éducatives, isolement, ruptures ou conflits familiaux, barrière de la langue, méconnaissance du système administratif français...). Celles-ci ont des répercussions plus ou moins directes sur les difficultés en lien avec le logement.

Même si nous sommes amenés à travailler en articulation avec les partenaires santé (CMP, CHAI, EMLPP, POP'S...), nous sommes parfois face à des ménages qui sont dans l'impossibilité de reconnaître cette problématique et/ou refusent l'accès aux soins. Dans ces situations, les possibilités d'un appui sur les réseaux de la santé restent une ressource indispensable pour clarifier et recueillir conseils et informations autour des leviers à actionner.

Lorsqu'une problématique santé est identifiée en cours d'accompagnement, il nous est souvent nécessaire de travailler avec le ménage sur la reconnaissance de ses difficultés et l'accès au soin. Ce travail, dans la mesure du possible se fait en articulation avec l'AS référent.

Nous avons procédé, en lien avec l'AS référent, à l'orientation de certains ménages vers des dispositifs spécifiques durant l'AVDL : mesures de protection, SAVS, AGBF, MASP...

L'AVDL EN CHIFFRES - Suite

Focus : 29 ménages—accompagnements terminés en 2022

Parcours des ménages entre le début et la fin de l'accompagnement quant à la situation liée au logement :

20 ménages locataires du parc public ou privé en début d'accompagnement étaient toujours dans leur logement ou ont été relogés dans un logement du public ou privé plus adapté à leur situation (typologie, ressources, secteur géographique) durant AVDL.

- **Pour 9** d'entre eux les objectifs ont été totalement atteints.
- **Pour 8** d'entre eux, les objectifs de l'AVDL ont été partiellement atteints pour différentes raisons :
 - Problématique santé prédominante rendant impossible le travail sur certaines difficultés liées au logement (2)
 - Difficultés dans la gestion administrative et budgétaire persistantes avec relais vers autres dispositifs (2)
 - Changement d'objectifs en fin d'AVDL liés à des changements familiaux (1)
 - Toujours en attente d'un logement plus adapté en fin d'AVDL (1)
 - Souhait de la famille de s'engager dans une nouvelle recherche de logement en fin d'AVDL (1)
 - Perte d'adhésion en fin d'AVDL qui n'a pas permis de concrétiser tous les objectifs (1)
- **Pour 3** d'entre eux, les objectifs de l'AVDL n'ont pas été atteints pour différentes raisons :
 - Démobilisation (1)
 - Plus disponible à l'AVDL : autres problématiques prioritaires que celles logement (1)
 - Choix de ne plus payer ses charges locatives et constat partagé sur les limites de l'accompagnement (1)

3 ménages locataires du parc public ou privé en début d'accompagnement qui étaient sans solution de logement en fin d'AVDL

- **1 ménage** a intégré un CHRS et **1 autre** a été hébergé chez un tiers

Pour ces ménages les objectifs ont été partiellement atteints. L'un était en attente de réponse pour le traitement de sa dette locative. L'autre a préféré rester en hébergement chez un tiers et mettre en suspens sa recherche de logement.

- **1 ménage** s'est retrouvé à la rue et le manque d'adhésion à l'AVDL a conduit à l'arrêt de celle-ci. Les objectifs n'ont donc pas été atteints.

2 ménages propriétaires en début d'AVDL

- **1 ménage** qui a accédé au parc public. Objectifs AVDL atteints
- **1 ménage** qui a accédé à une résidence sociale. Objectifs AVDL atteints

2 ménages à la rue en début d'accompagnement qui ont accédé à un logement du parc public en fin d'AVDL. Pour ces 2 ménages les objectifs AVDL ont été atteints.

2 ménages hébergés en début d'accompagnement

- **1 ménage** hébergé par un tiers en début et fin d'accompagnement. Objectifs AVDL non atteints du fait de la démobilisation du ménage et de l'arrêt de l'AVDL.
- **1 ménage** hébergé en structure en début d'accompagnement qui a pu accéder à un logement du parc privé en fin d'AVDL. Objectifs atteints

Pour 49 % des ménages accompagnés en AVDL cette année 2022, les objectifs ont été atteints totalement. Pour 34 % les objectifs ont été partiellement atteints. Pour 17 % les objectifs n'ont pas été atteints en raison d'un manque de mobilisation ou d'une remise en question de l'adhésion du ménage en cours d'AVDL.

L'AVDL EN CHIFFRES - Suite

Focus : 29 ménages—accompagnements terminés en 2022

Champs d'interventions prioritaires durant l'AVDL (un ménage peut être concerné par plusieurs champs d'intervention) :

Domaine d'intervention : nombre de ménage concerné par champ d'intervention	Accompagnement aux démarches (accès aux droits et administratif)	Accès logements / déménagement	Entretien logement	Gestion budgétaire	Médiation bailleur	Recherche logement	Appropriation du logement	Accès aux soins	Lien social	Mise sous protection
Priorité 1	4	6	2	6	2	9				
Priorité 2	13		1	6	3	3	1			
Priorité 3	6		2	6	1	5	2	1		
Priorité 4	1	2	2	2	1		1	2	1	1

Outre les démarches relatives à nos missions d'accompagnement vers ou dans le logement, il convient dans le cadre de l'AVDL d'appréhender la situation des personnes dans sa globalité. Les questions relatives au logement, à la gestion budgétaire et administrative, à l'insertion socio-professionnelle, à la santé, à la vie sociale et familiale sont souvent interdépendantes les unes des autres et en étroite corrélation. Ce repérage et la prise en compte des différentes difficultés identifiées sont indispensables pour favoriser la confrontation à la réalité et travailler autour de la responsabilisation des ménages. Encore et toujours, il nous faut y être vigilant pour pouvoir assurer pertinence et cohérence dans notre intervention auprès des personnes et déterminer avec elles les possibles leviers à actionner en vue de la consolidation de leur projet lié au logement. L'accompagnement autour des démarches administratives, de la gestion budgétaire comme le lien avec les bailleurs et les partenaires qui interviennent auprès du ménage sont au cœur de notre intervention. La multiplicité des démarches réalisées pour un même ménage comme des liens partenariaux traduit toute la richesse de l'intervention en AVDL ainsi que la nécessité de prendre en compte d'être attentif aux problématiques repérées comme aux besoins des personnes accompagnées selon leur situation.

Mise en réseau : nombre de ménages concernés par type de mise en réseau	Liens bailleurs	Département	Santé psychique	Santé somatique	SAVS	Services sociaux secteurs	SIAO	Structure hébergement	PMI	Services sociaux hopitaux	Tutelles	Associations/s services spécialisés
Priorité 1	2	3	3	1	1	15	2	1				
Priorité 2	7	1				1	1		1	2	3	3
Priorité 3	1					2		1				3

Ces différents éléments sur la mise en réseau confirment la nécessité du travail en réseau et en articulation étroite avec de nombreux partenaires intervenant dans les champs du logement, de la santé, du social, des services de protection. Cette articulation et ce travail en partenariat permettent d'accompagner la mise ou la reprise de lien entre les ménages et les différents partenaires du droit commun, ainsi que la mise en place d'accompagnements plus spécifiques adaptés aux problématiques identifiées (santé psychique et somatique, mise sous protection, aide à domicile, conduites à risques, insertion socio-professionnelle, soutien budgétaire et administratif renforcé, violence conjugale, parentalité, risque de prostitution...). Si nos missions essentielles restent centrées sur le logement, force est de constater que du fait de la proximité et de la régularité du lien que nous avons avec les ménages, nous sommes souvent un interlocuteur privilégié, y compris sur des questions autres que le logement. D'autre part la mobilisation de l'AS référente est parfois limitée en raison d'un manque de disponibilité et de souplesse dans leur intervention.

La frontière entre accompagnement logement et accompagnement global reste fragile et parfois difficile à délimiter. En effet, en l'absence d'articulation possible avec l'AS référent ou de la nécessité d'être réactif, il nous arrive de prendre le relais sur des problématiques hors logement. Il arrive aussi que sur des questions sensibles (santé, juridique, conflits familiaux, conduites à risques...) certains ménages refusent de réaliser certaines démarches avec un autre interlocuteur ou sans notre présence. Cette réalité est à prendre en compte, elle s'inscrit dans notre souci d'ajuster notre intervention aux besoins des ménages et de favoriser une évolution positive de sa situation tout en veillant à ce que cela soit en cohérence avec nos missions liées au logement.

L'AVDL EN CHIFFRES - Suite

Focus : 29 ménages—accompagnements terminés en 2022

Problématique de gestion budgétaire et AVDL

La possibilité pour certains ménages de pouvoir accéder à un logement qui soit davantage en adéquation avec leurs ressources vient favoriser une évolution positive du reste à vivre. D'autre part, le travail autour du budget pour prioriser les dépenses en fonction des ressources permet d'améliorer la situation financière tout comme le travail sur le traitement des dettes qui nécessite parfois le dépôt d'un dossier de surendettement.

Globalement, la situation financière des ménages que nous accompagnons reste fragile y compris en fin d'accompagnement. La problématique de gestion budgétaire et administrative, même si elle n'apparaît pas toujours comme celle dominante en début d'accompagnement, est très souvent présente durant l'AVDL.

Notre appui et notre soutien autour de cet axe de travail représentent un temps considérable dans notre accompagnement (recueil, tri, traitement des différents documents, mise à plat du budget, redéfinition des priorités en termes de dépenses, recherche de diminutions des charges pour rééquilibrer le budget, recherche de solutions pour le traitement des dettes...). Certains ménages se sont totalement désinvestis ou témoignent d'un certain nombre d'appréhensions voire de résistances à cet endroit en lien avec diverses difficultés passées ou présentes. Le temps, la souplesse comme l'adaptation, portés par la politique du logement d'abord, sont des éléments essentiels dans notre intervention pour favoriser la mobilisation des ménages autour des leviers à activer. En les associant notre objectif est de les aider à développer leurs propres ressources pour favoriser une évolution positive qui puisse perdurer autant que possible dans le temps.

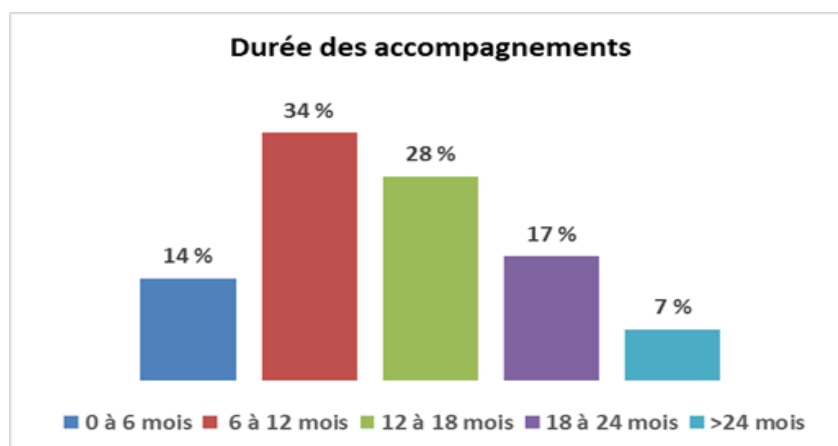
Durée des accompagnements :

Pour 86 % des ménages il y a eu au moins un renouvellement en 2022 (85 % en 2021)

⇒ Pour 52 % des ménages l'accompagnement a duré plus de 12 mois.

⇒ Pour 48 % des ménages l'accompagnement a duré entre 6 et 12 mois.

Nos échanges avec le SIAO nous conduisent à faire l'hypothèse que la mise en œuvre de la politique du logement d'abord sur notre territoire depuis 2019 a quelques incidences sur les publics que nous accompagnons en AVDL. En effet, force est de constater qu'auparavant certains ménages auraient été orientés vers des structures d'hébergement type CHRS plutôt que des dispositifs d'accompagnement liés au logement. Ce constat et surtout les problématiques multiples auxquelles sont confrontés les ménages expliquent sans doute en partie le fait que nous soyons amenés à demander plus régulièrement des dérogations pour une 4^{ème} mesure.



**Focus 1 : « Le développement du pouvoir d’agir
« - Quelle traduction concrète dans notre pratique
d’accompagnement logement ?**

Le développement du pouvoir d’agir est un principe moteur dans le cadre de notre intervention. En effet, nous cherchons à ce que la personne accompagnée puisse agir autant que possible sur et dans son environnement, et ce dans son propre intérêt, en fonction de ses projets, envies. L’objectif étant qu’elle puisse être d’avantage actrice dans sa situation. En soit, qu’elle puisse s’appuyer sur ses propres ressources et se saisir des ressources du droit commun pour poursuivre sa route sans notre intervention au terme de l’accompagnement.

Si notre accompagnement a vocation à apporter un étayage ponctuel compte tenu des difficultés que les personnes rencontrent, notre pratique a pour objectif principal d’apporter un soutien qui leur permette de faire aboutir leur projet logement en :

- Identifiant plus concrètement les difficultés existantes comme les enjeux présents dans leur situation, ainsi que les démarches à réaliser
- Repérant et en mobilisant les interlocuteurs et/ou les institutions ressources
- Adaptant notre étayage dans la définition d’un plan d’action (objectifs et démarches à réaliser) partagé avec les personnes en fonction des possibles / des impossibles de celles-ci

Développer le pouvoir d’agir des personnes c’est en premier lieu les aider à mieux identifier leurs aspirations propres, leurs envies, leurs possibles comme leurs impossibles tout en veillant à respecter leur projet. Par exemple, lors de la contractualisation de nos mesures d’accompagnement, nous définissons les objectifs d’accompagnement avec la personne, qui se révèlent être parfois différents de ceux indiqués dans la DUH.

Il s’agit également :

- D’identifier et de partager avec les personnes les éléments facilitateurs dans la réalisation de leur projet (capacité de la personne, personnes/institutions ressources, prise en compte des éléments de réalité, objectifs/démarches viables et réalisables...), mais aussi les freins présents (difficultés réelles de la personne et limites constatées, points de crispations, confrontation à réalité et constat sur les impossibles...).
- D’être dans une écoute active, une observation et une analyse de la situation des personnes pour favoriser fluidité, objectivité et authenticité dans nos échanges avec elles.
- De soutenir la personne dans la prise de conscience de ses propres capacités.
- D’accepter le droit à l’erreur et de veiller à respecter le projet de la personne.

Notre rôle est aussi d’aider la personne à prendre conscience des différents enjeux, des éléments de réalités auxquels elle peut être confronté, afin qu’elle puisse prendre des décisions de manières la plus éclairé possible.

Focus 1 suite : « Le développement du pouvoir d'agir » - Quelle traduction concrète dans notre pratique d'accompagnement logement ?

Dans un second temps, nous tentons de nous appuyer sur les différents éléments facilitateurs identifiés, afin de rechercher et de définir avec les personnes les leviers à actionner afin de lever les freins dans la réalisation de leur projet. Cela implique de faciliter la mise en action tout en ajustant notre niveau d'intervention en fonction des besoins, des possibles et aussi des impossibles de la personne accompagnée. Accompagner la mise en action, c'est parfois accompagner l'échec pour permettre l'apprentissage par l'expérience et réajuster les objectifs en fonction de ces apprentissages. Accompagner la mise en action c'est aussi valoriser les réussites, les tentatives, les initiatives, et légitimer la personne dans sa réflexion comme son cheminement personnel.

Développer le pouvoir d'agir des personnes implique également d'être vigilant à se décaler d'une position de « tout sachant » pour laisser à la personne l'espace nécessaire pour la recherche de ses propres solutions et la soutenir dans l'expérimentation de celles-ci.

Aider la personne à trouver ses propres solutions, implique une vigilance pour éviter de répondre immédiatement à tout problème rencontré en acceptant de différer parfois notre réponse, ou encore en aidant la personne à trouver une solution en s'appuyant sur ses capacités /connaissances/ entourage proche. C'est également l'aider à trouver des outils qui lui correspondent comme lui permettre d'identifier et solliciter les ressources du droit commun ou de son entourage proche (écrivain public, AS référent, MDH, associations, amis, familles...) pour qu'elle puisse s'organiser dans son quotidien sans être dépendante de notre service ou d'une personne ciblée, et surtout qu'elle puisse développer des ressources qui soient viables et durables dans le temps selon ses besoins.

Par exemple, Mr ne sait pas lire ni écrire. Il doit remplir ses déclarations trimestrielles. Nous ne remplissons pas les déclarations CAF trimestrielles pour Mr. Mais nous l'orientons sur un point d'accès numérique (France service ...), nous aidons Mr à trouver un outil pour qu'il ait son identifiant et son mot de passe CAF (cahier de mot de passe, carte dans le portefeuille...). Nous interrogeons Mr sur les personnes ressources autour de lui ce qui a pu lui permettre de solliciter ses proches (neveu et son fils) pour l'aider remplir ses déclarations.

En bref, « accompagner le développement du pouvoir d'agir c'est une question de posture, de positionnement et d'outils à mettre en œuvre pour que la personne puisse être en mesure d'agir le plus possible en autonomie sur sa situation une fois l'accompagnement terminé ».

Focus 2 : Le travail autour des mises sous protection ou signalement des majeurs vulnérables lors des accompagnements logements

Les situations amenant une demande de mise sous protection ou un signalement ont pour point d'orgue une mise en danger de la personne. Cette mise en danger compromet généralement le maintien dans le logement (exemple : expulsion locative). L'origine de cette situation peut se trouver dans les problématiques de santé mentale, budgétaire, un déni de l'urgence de la situation, une honte par rapports aux vulnérabilités existantes et une incapacité à agir sur celles-ci, des abus/manipulations de l'extérieur... En bref, des problématiques importantes qui peuvent représenter une mise en danger pour la personne. .

L'objectif de notre accompagnement dans ces situations est de sécuriser la personne et sa situation. Au sein de notre service, la priorité est avant tout de chercher l'adhésion de la personne tout en s'assurant d'informer celle-ci sur ce qu'est une mesure de protection afin de recueillir son consentement éclairé.

Pour cela, l'équipe du Logis est composée notamment de professionnelles ayant eu une expérience en tant que mandataires judiciaires, ce qui représente un atout, un soutien mais également une ressource lors des explications que l'on peut apporter aux personnes quant aux tenants et aux aboutissants d'une demande de mise sous protection. Ponctuellement, nous pouvons accompagner la personne dans la démarche d'élaboration d'un diagnostic médical jusqu'à l'audience au tribunal lorsqu'aucun autre professionnel ou encore un membre de la famille ne peut l'accompagner physiquement.

Toutefois, si la personne n'est pas en accord ou que la situation est trop complexe pour que la personne soit actrice dans la démarche de mise sous protection, nous pouvons être amenés à réaliser un signalement. Ce signalement étant la responsabilité de tout citoyen et/ou professionnel qui connaît une situation de mise en danger.

Le cas échéant, en premier lieu, nous tentons de mailler la demande avec l'assistante sociale de secteur si la personne est suivie régulièrement par cette dernière. Sauf en cas de rupture de lien avec la personne, nous tenons informée celle-ci de notre intention de signalement. Le signalement est souvent un moment charnière où une réflexion est apportée concernant la suite de l'accompagnement. Nous devons en effet évaluer quel professionnel est stratégiquement plus adapté à la poursuite de l'accompagnement (l'AS de secteur ou notre service), le signalement pouvant parfois engendrer une rupture de lien entre la personne et le service qui porte le signalement.

Néanmoins, la plupart du temps même si nous contribuons à apporter des éléments dans le cadre du signalement, celui-ci est porté par l'AS référente ce qui facilite la poursuite de notre accompagnement. Parfois l'accompagnement peut s'arrêter suite à la mise sous protection car cette mesure permet de sécuriser la situation du ménage, y compris sur les questions relatives au logement en lien avec une problématique de gestion budgétaire et administrative chronique.

Focus 3 : Retour sur la « Création d'un pôle d'accompagnement lié au logement »

Visée du projet : Créer un Pôle d'accompagnement lié au logement sur le Logis en opérant au décloisonnement des dispositifs en interne

Objectifs :

- ⇒ Gagner en souplesse et en adaptation et faire évoluer nos pratiques afin d'ajuster notre intervention au plus près des besoins des publics
- ⇒ Gagner en simplification sur le plan organisationnel et fonctionnel

1) Phase de préfiguration du projet : mi 2019 à fin 2020

- Immersion de l'équipe au sein de l' Association LAHSo sur Lyon
- Formation de sensibilisation à la politique du Logement d'abord
- Formation au rétablissement
- Elaboration d'un questionnaire à destination des personnes accompagnées avec l'aide de la plateforme participation du groupement : Recueil de leur avis et besoins concernant nos pratiques d'accompagnement
- ⇒ Elaboration d'un nouveau modèle d'organisation du service à partir des différents éléments/informations recueillies adapté à notre réalité de terrain
- Présentation du projet de création d'un Pôle d'accompagnement à la METRO et de la DDETS

2) Mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation 2021/2022

Déclouisonnement en interne des dispositifs d'accompagnement liés au logement (ASL/AVDL/LT maintien/LT MIB / Diag PEX) :

- Simplification des outils de suivi et de gestion des activités = un outil commun
- Création d'outils communs en interne : base de documentation ressources externes/internes, fiche signalétique, fiche support accompagnement

Organisation de l'équipe du Pôle d'accompagnement en deux sous collectif :

- Réunion en sous collectif hebdomadaire : Aide au décalage et à la recherche commune de leviers au niveau des accompagnements
- Développement de la co-référence comme un nouvel outil au service de notre pratique d'accompagnement (situations où plusieurs problématiques identifiées / situations où plusieurs adultes concernés avec problématiques différentes et/ou intérêts divergents / situations complexes....)

Objectifs visés : mettre du tiers dans la relation / Permettre un double regard sur situations complexes / Différencier les axes de travail et faciliter la répartition des tâches entre professionnels / Offrir un espace qui permettent de différencier les enjeux selon les personnes et de rechercher des solutions qui prennent en compte les réalités de chacun des acteurs concernés

- ⇒ **Facilitation** pour les prises de relais ou appui ponctuel sur les situations qui le nécessite en l'absence d'un collègue (congé/maladie) ou besoin spécifique d'intervention en binôme (aide au déménagement, situation de « crise » ou complexe...)

Pratique d'aller vers confortée + appropriation collective de la notion de pouvoir d'agir

Focus 3- suite : Retour sur la « Création d'un pôle d'accompagnement lié au lo- gement »

Développement d'une approche collective sur le service : moteur à la dynamique et la cohésion d'équipe

⇒ Temps de réunion d'équipe hebdomadaire :

- Situation les plus complexes et/ou qui nécessitent un positionnement institutionnel
- Thématiques suggérées en lien avec les pratiques ou l'organisation du service
- Prise de Relais ou appui ponctuel élargis à l'inter-collectif
- Partage de connaissances / ressources extérieures / croisement des regards et réflexion commune sur leur pratique

Formations collectives réalisées

2020/2021 : formation en Intra autour de la coopération en équipe et de l'intelligence collective

2021 = formation en intra autour du développement du pouvoir d'agir des publics que nous accompagnons au regard de notre champ d'intervention et de nos pratiques

3) Effets de l'expérimentation

Le décroisement dans le cadre de cette expérimentation a permis de :

- S'extraire d'un fonctionnement par dispositifs pour se recentrer sur les personnes et ajuster l'accompagnement en fonction de leurs besoins
- Simplifier la gestion comme le suivi des activités
- Harmoniser certains outils en collaboration avec la plateforme LDA de la METRO (bilans AVDL/LSA et process de renouvellement inspirés du fonctionnement en ASL)

La dynamique collective sur le service comme la mise en œuvre de sous collectif sont venues :

- Faciliter les prises de Relais entre collègues ou encore l'appui ponctuel d'un collègue selon les besoins repérés pour les personnes
- Systématiser le partage des ressources
- Développer la complémentarité entre les professionnels
- Diminuer le sentiment d'isolement comme de dispersion des professionnels

Les apports sur la démarche de coopération, le développement du pouvoir d'agir comme sur l'approche du «rétablissement » ont permis :

- De faire évoluer nos pratiques = distinction plus claire entre faire à la place et être aux côtés de la personne pour lui permettre d'expérimenter de nouvelles façons d'être et d'agir et de faire ses propres apprentissages
- D'introduire la co-référence dans notre pratique comme un outil à l'accompagnement
- D'être dans une posture professionnelle qui respecte les aspirations de la personne autour de son projet logement tout en accompagnant la confrontation aux éléments de réalité

Evaluation menée par le cabinet FORS (2021) sur les différentes expérimentations menées sur le territoire dans le cadre de la politique LDA : mise en lumière de leurs effets positifs et constat partagé sur les limites liées au cloisonnement qui demeure en externe

⇒ Impulsion d'une réflexion entre tous les acteurs concernés (associations, METRO, CDI, DDETS, SIAO) sur la perspective d'un décroisement des dispositifs liés au logement plus large qui se poursuit en 2023

Les points forts du dispositif AVDL

L'aller-vers

L'efficacité de l'AVDL est très fortement liée aux pratiques en « aller-vers ». Celles-ci se traduisent par les visites à domicile, l'accompagnement physique des personnes, mais aussi le fait d'aller à leur rencontre en veillant à ne pas être intrusif et en prenant en compte leurs craintes comme leurs résistances. Cette modalité d'intervention permet une **proximité** et un **ajustement** de notre intervention en fonction des besoins des personnes comme de leur degré d'autonomie. Aller-vers c'est faire avec la réalité de la personne, ses possibles comme ses impossibles... Parfois aller vers c'est aussi privilégier les RV dans un espace tiers dans un premier temps (bureau, CCAS, SLS, café...) pour faciliter la mise en confiance avant d'envisager la possibilité d'entrer dans l'espace d'intimité (le domicile) des personnes.

Le temps d'accompagnement :

Le temps imparti permet une **disponibilité**, une **souplesse**, une **adaptation** de l'accompagnement au plus près des besoins des personnes.

Grâce à la régularité des rencontres et/ou du lien avec les ménages (3 fois par mois en moyenne), l'accompagnement proposé permet d'établir une **relation de proximité dans la continuité**, précieuse pour un public souvent en rupture de liens avec les services de droit commun et les professionnels du champ médico-social. Les multiples échanges permettent de désamorcer les représentations et/ou le sentiment de méfiance de certains ménages vis à vis des institutions. Ce temps est un levier dans l'identification des problématiques et des différents enjeux liés au logement. Motivée par une forte volonté de développer le pouvoir d'agir des personnes, notre intervention vise la construction d'objectifs concrets et réalisables à travers un constat partagé des difficultés repérées et des besoins identifiés. Il favorise la mise en lien ménage-institutions ou la reprise de celui-ci dans des conditions plus apaisées.

Le partenariat :

La richesse du maillage partenarial et du savoir-faire acquis par le Relais Ozanam sont des atouts certains en AVDL. Par exemple, les liens avec les bailleurs sociaux isérois développés grâce aux différents dispositifs d'accompagnement au logement gérés par le service (AVDL, ASL, Logement Toujours, hébergement temporaire) facilitent le travail de médiation comme de négociation auprès des bailleurs (projets de type mutation, plan d'apurement). De la même façon, les liens avec les services sociaux de proximité, les CCAS, les Communes et certains services de soin (CMP, AS CHAI...) permettent la réactivité du service sur le relai d'informations et facilite l'orientation des ménages vers des dispositifs adaptés à leurs besoins : réseau d'experts dans le cadre des demandes de mesure de protection juridique, services spécialisés autour de la santé, service social de la MDA., associations spécialisées...

Le dispositif AVDL permet un accompagnement ciblés sur les questions comme les difficultés relatives au logement. Le travail en maillage avec nos partenaires (SLS, CMP, CCAS, Bailleurs sociaux, services de protection et autres services spécialisés..) permet de prendre en compte la situation des ménages dans sa globalité afin d'être dans un accompagnement au plus près des besoins des personnes. Ce maillage contribue largement à faciliter la mise ou la remise en dynamique des ménages, ainsi que l'orientation, si nécessaire vers des dispositifs plus spécifiques et/ou spécialisés.

Témoignages des personnes accompagnées en 2022

Mme S. - AVDL maintien - Bilan 2ème mesure avec demande de renouvellement

« De très bon conseil et une aide personnalisée très appropriée et encourageante. Un support très utile notamment sur le budget et le logement. Je n'ai que du positif. Vous êtes très à l'écoute. Je trouve la mesure très efficace et je souhaite son renouvellement en attendant la mise en place de la MASP. »

Mme L. - AVDL maintien - Bilan final 5ème mesure (à titre dérogatoire)

« J'ai eu encore besoin de voir Md S. (travailleur social AVDL) pour mes dossiers. Actuellement maintenant je suis à jour dans mes dossiers effectués avec Mme S. Oui désormais je vais avoir une autre assistante sociale dès le 31/12/2022. Encore merci pour tous les dossiers acquis presque terminés. »

M T. - AVDL Lors du relogement - Bilan 1ère mesure

« L'accompagnement m'a été bénéfique pour faire le lien avec la SDH et aussi pour un soutien moral pour passer le CAP du logement. Et par la suite voir pour la continuation de la finalité de réintégrer le logement actuel. »

Mme a. - AVDL Lors du relogement - Bilan final 4ème mesure (à titre dérogatoire)

« L'accompagnement de Mme F. (travailleur social AVDL) m'a bien aidé pour mon logement et pour mes papiers. Ca change de certaines personnes qui m'entouraient dans les problèmes familiaux. Pour les papiers j'ai toujours besoin d'aide et je voudrais changer de logement et Madame F. est bien placée pour m'accompagner. Le logement a des cafards dans la cuisine et l'environnement n'est pas du tout serein pour nous. ».

Des besoins d'accompagnement logement étant encore présents mais moins importants, et dans l'attente du retour de l'AS en charge de l'accompagnement global, nous avons sollicité une mesure ASL qui a été acceptée et que nous avons pu assurer afin de permettre de la continuité dans le travail engagé avec Madame A.

M T. - AVDL accès au logement - Bilan final 2ème mesure

« Ca nous a bien aidé pour trouver un logement et pour le dossier de surendettement. »

Mme O. - AVDL Maintien - Bilan 1ère mesure avec demande de renouvellement

« La mesure me permet d'être conseillée et d'avoir des idées. J'ai eu confiance pour continuer à suivre le bon chemin. Je me sens moins inquiète par rapport aux travaux nécessaires pour rénover ma maison. J'ai besoin que les travaux se réalisent rapidement pour me sentir bien chez moi. Je ne me sens pas stable et il me manque beaucoup de choses : l'eau chaude, l'eau froide dans la salle de bain et les toilettes, le chauffage...»

M R. - AVDL Lors du relogement - Bilan final 3ème mesure

« Ca m'a aidé, j'ai eu des tas d'informations importantes. Je peux faire des projets. J'arrive à me débrouiller seule pour la vie de tous les jours..»

M C.. - AVDL Maintien - Bilan final 2ème mesure avec demande renouvellement

« Vous avez déjà fait beaucoup de papiers, de démarches, vous m'appellez. Je sais pas faire sans vous, vous m'appellez, vous me parlez, vous m'avez aidé pour la banque et tout, c'est ce que j'ai dit à l'assistante sociale. Je sais pas comment je ferais sans vous. Vous m'aidez beaucoup. Je veux continuer parce que j'ai beaucoup de papiers. J'ai besoin d'aide pour les papiers, pour mieux comprendre. Voilà !..»

Mme F. - AVDL Maintien - Bilan 1ère mesure avec demande renouvellement

« J'ai trouvé que vous étiez formidable, une super association. J'ai été bien accompagné dans toutes les démarches que j'ai fait. Vous étiez à ma disposition pour tout le déménagement et me prêter le camion, ça m'a fait beaucoup plaisir. Bien accompagnée dans toutes les démarches que vous avez faites pour moi !. Très agréable à discuter. J'ai besoin qu'on me suive encore 3,4 mois pour finir les démarches, pour pas que je me perde. Ca me fait du bien, ça me donne du courage dans la vie active de voir quelqu'un. Vous m'avez donné beaucoup de courage, de la force pour continuer ma vie.»

Perspectives 2023

Pour 2023, comme pour 2022, **notre objectif** est de maintenir notre exigence de sens et de qualité dans les accompagnements menés auprès des personnes en maintenant un travail de proximité et d'aller-vers intégrant adaptation, souplesse et réactivité dans notre pratique. En parallèle, nous continuerons de veiller à entretenir et renforcer le travail initié au niveau des relations partenariales. En effet, la qualité du travail en réseau, dans un souci d'articulation et de complémentarité de nos pratiques, mais aussi et surtout de cohérence et de continuité dans l'accompagnement des personnes est un élément essentiel et déterminant. Par ailleurs, à travers la création du « Pôle d'accompagnement visant l'insertion par le logement » du Logis nous souhaitons continuer de contribuer aux réflexions menées autour du décloisonnement des dispositifs en vue d'une simplification au niveau de la gestion de ces dispositifs.

Fin 2022 nous avons engagé un travail autour de l'élaboration d'un projet de service du « Pôle d'accompagnement ». **Ce travail se poursuivra durant le premier semestre 2023** avec l'objectif de sa finalisation d'ici l'été. A travers ce projet de service nous souhaitons :

- ⇒ Rendre plus lisible en interne comme en externe l'organisation du service
- ⇒ Créer un référentiel qui permette aux professionnels de se retrouver autour d'un socle commun
- ⇒ Clarifier notre champ d'intervention pour les personnes accompagnées, les partenaires et les professionnels du service
- ⇒ Favoriser l'articulation / la cohérence entre les actions portées par le service
- ⇒ Nommer les pratiques
- ⇒ Envisager la mise en perspective du service dans un souci de cohérence avec ce projet tout en prenant en compte les éléments de réalité (enjeux contextuels : politiques/économique et sociaux, évolution des besoins des publics)

Enfin, compte tenu de la fermeture de la résidence sociale du Logis des Iles prévue fin 2023, nous allons être aussi mobilisés durant l'année 2023 sur la recherche de nouveaux locaux pour 2024.

Merci à nos partenaires sur le dispositif AVDL

